



Mutuelle santé

Par birgit

bonjour

j'ai un contrat santé auprès de Swiss Life depuis le 01/01/2017.

lorsque j'ai reçu par mail l'avis d'échéance le 20/11/2019, j'ai adressé un courrier de résiliation.

Mais Swiss life indique qu'il y a deux mois de préavis.

J'ai adressé un mail pour leur dire que je ne pouvais pas le faire n'ayant pas reçu l'avis d'échéance dans les délais qui m'auraient permis d'être dans les deux mois, soit le 15 octobre 2019. La réponse reçue est que les avis d'échéance sont envoyés chaque année mi novembre.

Je leur précise également que ne figure pas sur cet avis la possibilité de résiliation.

J'ai l'impression que Swiss Life ne veut pas entendre qu'ils auraient du m'adresser l'avis d'échéance dans des délais qui m'auraient permis de résilier dans les délais réglementaires.

Pourriez-vous me donner un avis juridique.

Je vous remercie de votre aide

Bien cordialement